

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 57

Votants : 74 (dont 17 procurations)

N° 1

OBJET :

ELECTION DU
VINGT SIXIEME
MEMBRE DU
BUREAU
COMMUNAUTAIRE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

Publiée ou notifiée
le :

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Corinne IBARRA, Henri SARRE, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. François SENNEPIN à Ariane MILET, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON à Hadrien FAYET, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie DAUPHIN, Pascal DEVOS à Alexis MAYET, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Véronique TRIBOULET à Elisabeth CUISSET, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Jean-Claude BRAT, Yves-Jean BIGNON à Claude MALHURET, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER, Patrick BLETHON à Jean ALAMZAN, Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL, Linda PELISSIER à Valérie LASSALLE.

Absents excusés :

MM. Michel GUICHERD, François SZYPULA, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-6 et L.5211-10,

Vu l'Arrêté Préfectoral n°3188/2016, en date du 5 décembre 2016, portant fusion de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier et de la Communauté de Communes de

la Montagne Bourbonnaise et création de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 3349/2016, en date du 20 décembre 2016, fixant la composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté ainsi que la représentation en son sein de chacune des communes membres,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2669/2019, en date du 30 octobre 2019, fixant à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, la composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté ainsi que la représentation en son sein de chacune des communes membres,

Vu le Règlement Intérieur de Vichy Communauté,

Vu la Délibération du conseil communautaire n°5 du 16 juillet 2020 relative à la détermination de la composition du bureau communautaire et de la conférence des maires,

Vu le procès-verbal de l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau de la communauté d'agglomération, en date du 16 juillet 2020,

Vu la démission de Monsieur Jacques TERRACOL, de son mandat de maire d'Arfeuilles et de membre du bureau communautaire, en date du 6 mai 2022,

Considérant la nécessité de procéder à son remplacement au sein du bureau communautaire,

Considérant la candidature de Monsieur Michel GUICHERD,

Considérant les résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :...0
- Nombre de votants :.....74
- Nombre de suffrages déclarés nuls :.....
- Nombre de suffrages blancs :.....2
- Nombre de suffrages exprimés :.....72
- Majorité absolue :.....37
- Nombre de suffrages obtenus par le candidat :.....72

Monsieur Michel GUICHERD est proclamé vingt sixième membre du bureau et immédiatement installé.

.....
Fait et délibéré, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 29 septembre 2022.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,


**Signé numériquement par
FRÉDÉRIC AGUILERA**
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : vendredi 30 septembre 2022
15:12:49

DÉPARTEMENT
03

ARRONDISSEMENT
VICHY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

VICHY COMMUNAUTE

Élection du 26^{ème} membre du
Bureau

Effectif légal
du conseil communautaire
77

Nombre de membres en exercice
77

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU 26^{ème} MEMBRE DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre du mois de septembre,

à dix-huit heures, en application des articles L.2122-1 et suivants (par renvoi de l'article L.5211-2), L.5211-6 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Vichy Communauté.

Étaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Commune	Prénom et NOM	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à (en vertu de l'article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 ou de l'article L.5211-6 du CGCT) :
ABREST	Romain LOPEZ	x		
	Monique GIRAUD	x		
ARFEUILLES	Michel GUICHERD		x	
ARRONNES	François SZYPULA		x	
BELLERIVE-sur-ALLIER	François SENNEPIN		x	Ariane MILET Michel LAURENT
	Françoise DUBESSAY		x	
	Michel LAURENT	x		
	Elisabeth BARGE	x		
	Alain VENUAT	x		
	Ariane MILET	x		
BILLY	Patrick SEROR	x		
BOST	Sébastien BAUD	x		
BRUGHEAS	Olivier ROYER	x		
BUSSET	Christine MAGNAUD	x		
CHARMEIL	Franck GONZALES	x		
CHATEL-MONTAGNE	Jean-Claude BRAT	x		
CHATELUS	Philippe COLAS	x		
COGNAT-LYONNE	Thierry WIRTH	x		
CREUZIER-le-NEUF	Thierry LAPLACE	x		
CREUZIER-le-VIEUX	Hadrien FAYET	x		Hadrien FAYET
	Nathalie CHAMOUX BOUILLON		x	
CUSSET	Jean-Sébastien LALOY	x		Annie DAUPHIN
	Annie CORNE	x		
	Bertrand BAYLAUCQ		x	
	Annie DAUPHIN	x		
	Jean-Louis LONG	x		
	Marie CHATELAIS	x		
	Benjamin BAFOIL	x		
	Marie-José MORIER	x		
	François HUGUET	x		
ESPINASSE-VOZELLE	Pascal DEVOS		x	Alexis MAYET
	Michel MARIEN	x		
FERRIERES SUR SICHON	Jean-François CHAUFFRIAS		x	Jean-Pierre RAYMOND
HAUTERIVE	Marilyne MORGAND	x		
LA CHABANNE	Jean-Marc BOUREL	x		
LA CHAPELLE	Nicole COULANGE	x		
LA GUILLERMIE	Alexandre GIRAUD		x	
LAPRUGNE	Séverine THOMAS-MOLLON		x	Jean-Dominique BARRAUD

LAVOINE	Jean-Dominique BARRAUD	x		
LE MAYET DE MONTAGNE	Jean-Pierre RAYMOND	x		
LE VERNET	Bernard AGUIAR	x		
MAGNET	Véronique TRIBOULET		x	Elisabeth CUISSET
MARIOL	Romain DEJEAN	x		
MOLLES	Christophe DUMONT		x	Michèle CHARASSE
NIZEROLLES	Michèle CHARASSE	x		
	Sandrine MORIER-MIZOULE			
SAINT-CLEMENT		x		
St GERMAIN-des-FOSSES	Elisabeth CUISSET	x		
	Jean-Michel MEUNIER	x		
	Alexis MAYET	x		
SAINT-PONT	Caroline BARROT	x		
St-NICOLAS-des-BIEFS	Jacques BLETTERY		x	Jean-Claude BRAT
St REMY-en-ROLLAT	Sylvain BRUNO	x		
SAINT-YORRE	Joseph KUCHNA	x		
	Laure GUERRY	x		
SERBANNES	Christine BOUARD	x		
SEUILLET	Pierre BONNET	x		
VENDAT	Jean-Marc GERMANANGUE	x		
VICHY	Frédéric AGUILERA	x		
	Charlotte BENOIT	x		
	Yves-Jean BIGNON		x	Claude MALHURET
	Evelyne VOITELLIER	x		
	Jean ALMAZAN	x		
	Anne-Sophie RAVACHE		x	Evelyne VOITELLIER
	Jean-Philippe SALAT		x	Charlotte BENOIT
	Valérie LASSALLE	x		
	Patrick BLETHON		x	Jean ALMAZAN
	Pauline TIROT	x		
	Henri SARRE	x		
	Corinne IBARRA	x		
	Alexis BOUTRY		x	Sylvie DUBREUIL
	Linda PELISSIER		x	Valérie LASSALLE
	Claude MALHURET	x		
	Christiane LEPRAT	x		
	Bernard KAJDAN		x	Pauline TIROT
	Sylvie DUBREUIL	x		
	Isabelle RECHARD	x		
	Jean-Pierre SIGAUD	x		

MM. Jean-Sébastien LALOY a été désigné en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT) et MM. Jean-Claude BRAT et Hadrien FAYET en qualité d'assesseurs par le conseil communautaire.

2. Élection d'un membre supplémentaire du Bureau

Sous la présidence de M. Frédéric AGUILERA, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection d'un membre pour remplacer un membre démissionnaire du Bureau. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président et les vice-présidents (art. L. 2122-4, L. 2122-5 et L. 2122-7 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres sans que ce nombre ne soit limité.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit :

- * Le Président
- * les 15 Vice-Présidents
- * 29 autres membres

1 candidat a fait acte de candidature : M. Michel GUICHERD

2.2. Déroulement du scrutin

Chaque membre du conseil communautaire, a lui-même déposé son bulletin dans l'urne qui lui était présentée. Le nombre des membres qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et leur enveloppe correspondante (et réciproquement) ont été placés dans une enveloppe fermée jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Les bulletins ont été annexés au procès-verbal avec la feuille de dépouillement.

2.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants :	74
c. Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
d. Nombre de suffrages blancs :	2
e. Nombre de suffrages exprimés :	72
f. Majorité absolue ¹	37

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Michel GUICHERD	72	Soixante douze

2.4. Proclamation de l'élection du 26^{ème} membre du Bureau

M. Michel GUICHERD a été proclamé 26^{ème} membre du Bureau et a été immédiatement installé.

4. Observations et réclamations ²

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures cinq, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, le secrétaire de séance et les assesseurs.

Le président,

Frédéric AGUILERA

Le secrétaire de séance,

Jean-Sébastien LALOY

Les assesseurs,

Jean-Claude BRAT Hadrien FAYET

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

² Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATIONS N°1 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2022 ELECTION DU VINGT SIXIEME MEMBRE DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE

.....
Date de décision: 29/09/2022

Date de réception de l'accusé 30/09/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 29SEPT2022_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220929-29SEPT2022_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .1

Institutions et vie politique

Election executif

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-200071363-20220929-29SEPT2022_1-DE-1-1_1.pdf
)